

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 832

présenté par

M. Le Fur, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Quentin, M. Viala et M. Aubert

ARTICLE 3

À l'alinéa 32, substituer au nombre :

« quatre »

le nombre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de limiter à deux les représentants des ministères.